



Paris, le 25 novembre 2009,

## **COMMUNIQUE**

### **Eric BESSON répond à l'accusation de « pratiques préfectorales illégales » à l'encontre des demandeurs d'asile**

Un collectif d'associations a organisé une conférence de presse mercredi 25 novembre 2009 afin de dresser un « constat accablant des pratiques préfectorales illégales » visant selon elles à dissuader les demandeurs d'asile de solliciter une protection en France. Ces associations se seraient rendues dans six préfectures d'Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines) et auraient constaté « de graves violations des droits des demandeurs d'asile et des lois ».

**L'affirmation selon laquelle les préfectures de la région Ile-de-France feraient obstacle à l'exercice du droit d'asile est dénuée de tout fondement, et démentie par les chiffres.** En effet, le nombre d'autorisations provisoires de séjour pour démarches auprès de l'OFPPA délivrées par ces préfectures est en augmentation en 2009 pour l'ensemble des préfectures et pour chacun des mois de l'année 2009 comparé au même mois de l'année précédente :

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept
2009	961	1323	1298	1216	1048	1251	1410	1110	1093
2008	778	912	827	1020	812	968	943	780	961

**L'affirmation que la préfecture des Yvelines a été « condamnée » par le juge administratif est erronée.** Les jugements de novembre dernier dont il est fait état sont des injonctions adressées par le juge des référés au préfet pour qu'il convoque dans un délai de cinq jours des demandeurs d'asile qui n'avaient pas pu être reçus du fait de l'affluence au guichet.

**Il est inexact d'invoquer un « défaut flagrant et criant d'information ».** Le ministère de l'Immigration de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire a mis en place en mai 2009 dans toutes les préfectures un guide du demandeur d'asile, élaboré en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et l'association Forum Réfugiés, qui donne tous les renseignements nécessaires et qui est distribué à tous les demandeurs. Une traduction de ce guide en 5 langues est en cours. Il est disponible sur le site Internet du ministère.

*« La France reste fidèle à sa tradition d'accueil des réfugiés. Le Haut-commissariat aux Réfugiés des Nations unies la classe au **premier rang européen** et au **deuxième rang mondial** pour le nombre de demandes d'asile reçues. **Ceux qui cherchent à travestir cette réalité veulent en réalité dénaturer notre politique de l'asile pour remettre en cause la maîtrise des flux migratoires.** Je continuerai pour ma part à faire vivre une grande politique de l'asile, en honorant ce **pacte séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde.** »* a conclu Eric BESSON.

**Contacts presse :**

Conseillère en charge de la communication : Valentine MARY – 01 77 72 61 13 / 06 32 87 93 55

Attaché de presse : Thomas PERNETTE – 01 77 72 62 22 / 06 71 44 04 68